ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Octroi d'un sursis concordataire de six mois à Petroplus Refining Cressier SA

Le Conseil d'Etat salue une décision importante pour la suite des négociations

C'est avec satisfaction que le Conseil d'Etat a pris acte du verdict rendu ce vendredi 30 mars 2012 par le Tribunal régional du Littoral et du Val-de- Travers de l'octroi d'un sursis concordataire de six mois à Petroplus Refining Cressier SA. Aux yeux des autorités neuchâteloises, il était important que la procédure puisse se poursuivre en présence de garanties financières et dans la mesure où plusieurs repreneurs potentiels sérieux se sont manifestés. Le Conseil d'Etat suivra le dossier de très près et continuera à soutenir avec détermination une reprise durable de l'activité et la sauvegarde des emplois, en accord avec le rôle qui est le sien dans une telle procédure judiciaire.

L'annonce ce jour par le Tribunal régional du Littoral et du Val-de- Travers de l'octroi d'un sursis concordataire de six mois requis par les commissaires au sursis pour la société Petroplus Refining Cressier SA satisfait le Conseil d'Etat. Alors que la holding et la filiale helvétique de Petroplus Marketing ont déjà obtenu un sursis concordataire d'une même durée le 28 mars 2012 à Zoug, il était important qu'une décision similaire puisse être délivrée pour Cressier, permettant la poursuite des négociations entamées avec les différents repreneurs potentiels sérieux.

Depuis l'annonce des difficultés rencontrées par la société, le Conseil d'Etat et en particulier le Département de l'économie (DEC) a su, par le biais de ses services compétents, convaincre et obtenir le versement d'indemnités de chômage partiel (RHT) auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). En outre, un nombre important de contacts ont été pris avec le Département fédéral de l'économie (DFE) et différents parlementaires fédéraux dans un effort de sensibilisation. Finalement, le Conseil d'Etat a joué un rôle de facilitateur en informant et en mettant en relation avec l'entreprise plusieurs candidats intéressés et acteurs clefs.

Au delà d'une reprise et afin d'assurer la poursuite d'activités pérennes et concurrentielles de la raffinerie et par là réduire de façon importante sa facture énergétique, le Conseil d'Etat soutiendra, à l'instar d'autres pays européens, les efforts visant à obtenir un appui de la Confédération aux investissements en matière de cogénération qui pourraient être sollicités dans un proche avenir.

Le Conseil d'Etat remercie tous les acteurs ayant travaillé sans relâche depuis plusieurs mois dans l'intérêt d'une reprise durable de l'activité et de la sauvegarde des emplois. Il a la ferme volonté de continuer à soutenir les employés et la direction du site de Cressier dans l'espoir d'une conclusion heureuse et rapide de la procédure de reprise, à satisfaction de toutes les parties.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

Pour de plus amples renseignements:
Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 30 mars 2012